



Délibération n°2025-17

Date de la convocation : 27 03 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 14
 Nombre de conseillers votants : 15
 - dont « pour » : 15
 - dont « contre » : 0
 - « abstention » : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2024 du Budget Annexe Service Autonomie

Le 3 avril 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET, Roland TOUYA

Etaient excusés : Jean-François LATASTE, Jean-Michel DULUCQ,

Etaient Absents : Marie Noëlle APOLDA, Lucie LOUBERE,

Pouvoirs : Julie FIALIP à Serge LASSERRE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 11 mai 2017 définissant l'intérêt communautaire relatif à la compétence action sociale et la création du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans pour porter les missions associées,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe Service Autonomie du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans

Il est soumis les propositions au vote des conseillers.

Monsieur Le Président sort de la salle.

**Après avoir examiné l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice,
le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget Annexe Service Autonomie du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans dressé par Monsieur Le Président du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- **DÉTERMINATION DES RÉSULTATS :**

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Recettes	10 691,82 €	Recettes	3 530 153,15 €
Dépenses	3 800,00 €	Dépenses	3 492 174,36 €
Résultat de l'exercice	6 891,82 €	Résultat de l'exercice	37 978,79 €
Résultat antérieur reporté	1 869,21 €	Résultat antérieur reporté	34 632,92 €
Résultat final	8 761,03 €	Résultat final	72 611,71 €

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

